Non à la mise en cause par la direction des droits démocratiques du Collectif pour une Tendance Révolutionnaire et de la Tendance CLAIRE !

1) La direction du parti a refusé de publier la « plate-forme 4 », présentée par le CTR, dont la TC est une composante. Il n'y a dans le bulletin n°1 que les positions 1, 2 et 3. Pourtant, la plate-forme CTR a été présentée au CPN du 19/09 par Vincent Duse, ouvrier chez PSA-Mulhouse et membre du CPN, après avoir été envoyée par mail aux membres du CPN et mise à disposition sur place. Puis, P.-F. Grond ayant annoncé trois plateformes à la presse, V. Duse a envoyé un mail sur la liste du CPN pour protester contre cette désinformation et demander la publication de la plateforme CTR.

Il s'agit d'une grave mise en cause des statuts : la direction prétend interdire le droit de présenter une plate-forme alternative qui ne lui plaît pas. La démocratie élémentaire exige que tou-te-s les camarades en aient connaissance et puissent le cas échéant la défendre aux AG électives et au congrès. Rien ne peut justifier la mise en cause du droit d'un membre du CPN sortant à soumettre une plateforme nationale au congrès. Ce droit appartient d'ailleurs à tout regroupement de camarades, même non membres du CPN, ce que la direction n'a pas rappelé.

2) De plus, la majorité du CPN du 20/09 « propose au congrès de ne pas reconnaître le CRI et la tendance CLAIRE et «révolutionnaire » [c'est-à-dire le CTR] comme partie prenante du NPA ». Comme l'écrivent les camarades de la position 2 (ex-B) qui ont voté contre, non seulement « le minimum de garanties démocratiques permettant aux camarades de se défendre n'a pas été assuré », mais il s'agit bien d'une « motion d'exclusion qui ne dit pas son nom ».

La direction prétend se justifier par un « dossier » contre la TC, mais elle avoue elle-même qu'il se compose « essentiellement [en fait exclusivement !] de citations de textes du groupe CRI durant le processus fondateur du NPA » (CR du CPN). Près de deux ans après, on veut mettre en cause l'appartenance au NPA de plusieurs dizaines de militants qui y sont depuis le début, membres d'un comité, payant leur cotisation et agissant avec les autres camarades… sous prétexte que certains d'entre eux ont défendu, lors de la fondation, un projet différent de celui de l'ex-LCR ! Celle-ci avait pourtant lancé un appel à « tous les anticapitalistes et révolutionnaires » pour fonder un nouveau parti, donc un parti dont le « projet » n'appartenait plus à l'ex-LCR dès lors que le processus était réellement constituant. Puis la LCR comme le Groupe CRI ont été dissous. Quels que soient leur origine et leurs projets politiques, tous les membres du NPA respectant les statuts doivent être traités à égalité.

Malgré ce dossier vide, la direction évoque de prétendus incidents graves en lançant des rumeurs sans fondements. Elle s'indigne des critiques que nous adressons à sa

politique pour prétendre que nous serions hostiles au NPA. Militer quotidiennement pour notre classe, défendre la révolution, le communisme, le marxisme, le programme historique de la IVe Internationale, et donc combattre les déviations réformistes et électoralistes de la direction, ce n'est pas être hostile au NPA, mais au contraire le construire. En fait, la direction cherche un bouc émissaire pour masquer ses propres responsabilités dans l'hémorragie du parti, qui a perdu près de la moitié de ses membres. Elle ressuscite la notion de culpabilité rétrospective et l'étend aux camarades (parfois membres de l'ex-LCR depuis des dizaines d'années !) qui participent au CTR. Cette conception du droit est bien en deçà de la justice bourgeoise. Si elle n'était aussi grotesque, elle rappellerait les heures sombres du mouvement ouvrier, alors que la direction disait vouloir que le NPA en reprenne les « meilleures traditions ».

Ces attaques contre la démocratie à la veille du congrès concernent tou-te-s les camarades. Au-delà des divergences, les droits statutaires sont un bien commun sans lequel on ne peut construire le NPA. Accepter leur mise en cause aujourd'hui, c'est préparer de futures autres atteintes aux droits d'autres militants ou tendances. Nous appelons à

- exiger la publication immédiate de la plate-forme CTR ;
- dénoncer le projet de motion contre la TC et le CTR par des motions dans les comités, pétitions, lettres… et par l'envoi au congrès de délégués mandatés pour voter contre cette motion.

Collectif pour une tendance révolutionnaire, le 1 novembre 2010